

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES  
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 2614 /DRN/BIC

Nouméa, le - 6 JUIL. 2004

## R E C E P I S S E

*de déclaration d'une installation classée*

\* \* \*

**Le Président de la province Sud,**

soussigné, CERTIFIE avoir reçu à la date du 4 juin 2003, la déclaration de la société SOCALAIT SA concernant l'exploitation d'une unité de transformation de produits laitiers, sise 12, rue Saint Pierre – ZI de Numbo – commune de Nouméa.

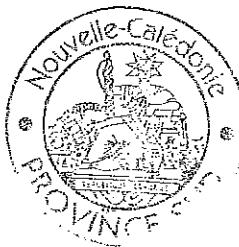
Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rub	Désignation	Activité	Seuils	Rég	Soumis aux dispositions de
115	Stockage de fromage	Q = 500 kg	Q > 500 kg	D	La délibération applicable à cette rubrique
2230	Traitement du lait	Q = 6 000 l/j	1 000 < Q (l/j) ≤ 10 000	D	l'arrêté n° 86-255/CE du 15 octobre 1986
2920	Installation de réfrigération	P = 224,5 kW	20 < Q (kW) ≤ 300 kW	D	l'arrêté n° 86-141/CE du 25 juin 1986

Rub : rubrique – Q : quantité – P : puissance – Reg : régime de classement – D : déclaration

Le gérant de la société SOCALAIT SA est tenu de se conformer à la délibération et aux arrêtés susmentionnés fixant les prescriptions générales applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 29 de la délibération modifiée n° 14 du 21 juin 1985 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.



Pour le Président  
et par délégation  
le Secrétaire Général

Jean-Louis DUTEIS

Copie : - Mairie de Nouméa  
- DRN / BIC  
- IIC / DIMENC